



TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE A RUSARENDA

1. Contexte et Justification

Communities of Hope (COH) est une organisation non gouvernementale burundaise, à but non lucratif, qui œuvre pour l'amélioration durable des conditions de vie des populations vulnérables au Burundi grâce à des approches participatives et centrées sur les communautés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Climate Smart Food System Transformation in Burundi, Communities of Hope accompagne les communautés de la localité de Rusarenda afin d'améliorer durablement leur résilience alimentaire tout en renforçant les infrastructures communautaires essentielles.

Parmi ces infrastructures figure la construction d'une **cantine scolaire** destinée à améliorer les conditions de préparation et de distribution des repas scolaires au profit des élèves de la sous-colline Rusarenda, Commune Matongo, Province Butanyerera. Cette infrastructure contribuera également à renforcer les activités de nutrition scolaire et à créer un environnement plus favorable à l'apprentissage.

Dans cette perspective, Communities of Hope souhaite recruter un prestataire qualifié (personne physique ou morale) pour réaliser les travaux de construction de cette cantine scolaire conformément aux plans architecturaux déjà établis et aux spécifications techniques du projet.

2. Objet de la mission

Le présent appel à la concurrence a pour objet le recrutement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales chargées d'exécuter les travaux de construction d'une cantine scolaire au niveau de la sous-colline Rusarenda, Commune Matongo, Province Butanyerera.

Afin de faciliter une exécution spécialisée des travaux, le marché est subdivisé en deux (2) lots distincts :

Lot n°1 : Travaux de maçonnerie et de finition

Lot n°2 : Travaux de charpente et de couverture (toiture)

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour **un seul lot ou pour les deux lots**. Chaque lot fera l'objet d'une évaluation indépendante et pourra être attribué à un soumissionnaire différent.

3. Consistance / Détail des travaux

Lot n°1 : Travaux de maçonnerie et de finition

Conformément aux plans architecturaux déjà établis, les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires et l'installation du chantier ;
- Les travaux de fondation ;
- L'élévation des murs ;
- La réalisation des chaînages, linteaux et autres éléments en béton armé prévus aux plans ;
- La pose des portes et fenêtres ;
- Les travaux de pavement ;
- Les travaux de crépissage et de peinture, le cas échéant ;
- Les travaux de contrôle et de finition
- Le nettoyage du chantier et la remise de l'ouvrage prêt à être réceptionné.

Lot n°2 : Travaux de charpente et de couverture

Conformément aux plans architecturaux déjà établis, les travaux comprennent notamment :

- La fourniture des matériaux de charpente;
- La fabrication et le montage de la charpente ;
- La pose de la couverture (tôles et accessoires) ;
- La fixation complète de la toiture;
- Le contrôle de la stabilité de l'ensemble de la charpente ;
- Les finitions relatives à la toiture.

Les travaux devront être exécutés conformément aux plans architecturaux mis à disposition par Communities of Hope, aux spécifications techniques contenues dans les présents Termes de Référence ainsi qu'aux règles de l'art applicables aux travaux de bâtiment.

4. Spécifications techniques

Pour le Lot n°1 : Travaux de maçonnerie et de finition

Le prestataire devra :

- Respecter strictement les dimensions figurant sur les plans architecturaux ;
- Utiliser des matériaux neufs et de bonne qualité répondant aux normes de construction ;
- Assurer une exécution soignée des travaux ;
- Mettre à disposition une main-d'œuvre qualifiée ;
- Respecter les règles de sécurité sur le chantier.

Les quantités définitives des matériaux seront déterminées par le soumissionnaire sur base des plans architecturaux et de sa propre estimation technique.

Pour le Lot n°2 : Travaux de charpente et couverture

Le prestataire devra :

- Respecter les dimensions et caractéristiques prévues sur les plans ;
- Utiliser des bois de charpente et autres matériaux conformes aux normes de construction ;
- Assurer un traitement approprié du bois contre les insectes et l'humidité, lorsque cela est requis ;
- Garantir la solidité, la stabilité et l'étanchéité de la toiture ;
- Respecter les règles de sécurité applicables aux travaux en hauteur.

Les quantités des matériaux de charpente et de couverture seront déterminées par le soumissionnaire sur base des plans architecturaux.

5. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution de la construction de la cantine scolaire est fixé à **trois (3) mois calendaires** à compter de la date de signature du contrat.

Le Lot n°1 (Travaux de maçonnerie et de finition) devra être exécuté en priorité afin de permettre la réalisation du Lot n°2 (Travaux de charpente et de couverture).

Chaque soumissionnaire indiquera dans son offre le délai d'exécution proposé pour le lot concerné. Communities of Hope établira, lors de l'attribution des marchés, un calendrier d'exécution garantissant le respect du délai global de trois (3) mois.

(W)

6. Profil du soumissionnaire

Le présent marché est ouvert :

- Aux personnes physiques disposant des compétences techniques nécessaires dans le domaine de la construction ;
- Aux entreprises ou autres personnes morales légalement établies.

Le soumissionnaire devra démontrer qu'il possède une expérience suffisante dans l'exécution de travaux similaires.

7. Composition du dossier de soumission

Le soumissionnaire précisera clairement dans son offre le ou les lots pour lesquels il soumissionne. Une offre distincte devra être présentée pour chaque lot.

Le dossier de soumission devra comprendre au minimum :

A. Une fiche de soumission dûment remplie et signée comprenant notamment:

- La présentation et contacts du soumissionnaire intéressé;
- Les expériences du soumissionnaire dans les activités similaires;
- Le calendrier prévisionnel d'exécution.

B. Offre financière

L'offre financière comprenant notamment :

- Un devis quantitatif et estimatif détaillé ;
- Le coût de la main-d'œuvre ;
- Le coût des matériaux ;
- Tout autre coût nécessaire à la bonne exécution des travaux.

8. Documents administratifs

Les soumissionnaires devront joindre les documents suivants :

Pour les personnes morales:

- Copie du Registre de Commerce (RC) ;
- Copie du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou attestation de possession d'un compte bancaire.

Pour les personnes physiques:

- Copie du Numéro d'Identification Fiscale (NIF);
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou attestation de possession d'un compte bancaire.

9. Modalités de soumission

Les offres, rédigées en langue française, pourront être transmises selon l'une des modalités suivantes, avant la date limite indiquée dans l'Avis d'Appel d'Offre y relatif:

a) Dépôt électronique

Par courrier électronique à l'adresse suivante : info@coh.bi avec comme objet : **Offre – Construction d'une cantine scolaire à Rusarenda.**

b) Dépôt physique

Sous pli fermé au siège de Communities of Hope sis à Place de l'Indépendance, Avenue de la Révolution N°1, Bujumbura.

Pour toute question ou demande de renseignement supplémentaire, les soumissionnaires intéressés sont invités de s'adresser à Communities of Hope au plus tard deux (2) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres au niveau du siège social sis à Place de l'Indépendance, Avenue de la Révolution N°1 et/ou via l'adresse email info@coh.bi.

10. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des principaux critères suivants :

- Conformité administrative du dossier ;
- Compréhension de la mission ;
- Expérience du soumissionnaire dans des travaux similaires ;
- Délai d'exécution proposé ;
- Compétitivité et cohérence de l'offre financière.

Communities of Hope se réserve le droit de demander toute information complémentaire qu'elle jugera utile avant l'attribution du marché.

11. Attribution du marché

Chaque lot sera évalué et attribué séparément. Communities of Hope se réserve le droit d'attribuer les deux lots à un même soumissionnaire ou de les attribuer à deux soumissionnaires différents, selon les résultats de l'évaluation des offres.

Communities of Hope se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent appel d'offres si les offres reçues ne répondent pas aux exigences techniques, financières ou administratives du projet.

Fait à Bujumbura, le 5⁰⁸/...../2026



Communities of
hope

Tél: 61 000 001
B.P. 2810 BUJUMBURA
BURUNDI